



UNIVERSITÉ DE NANTES

**DÉLIBÉRATION N°2020-09-04-3
du conseil d'administration de l'Université de Nantes**

Séance du 4 septembre 2020

**POINT 5 – APPROBATION DU PRINCIPE ET DES MODALITES DE PRISE EN CHARGE
D'UNE AIDE POUR LES ETUDIANTS EN SITUATION DE FRACTURE NUMERIQUE**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le code de l'éducation ;
VU les statuts de l'université de Nantes ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE avec 31 voix pour, le principe et les modalités de prise en charge d'une aide financière aux étudiants en situation de fracture numérique pour un montant maximal de 500€ pour l'achat d'un ordinateur et de 100€ pour un abonnement internet dans la limite de l'enveloppe allouée pour ce dispositif.

À Nantes, le 4 septembre 2020.

La présidente de l'Université de Nantes


Carine BERNAULT